

L'ESSENTIEL FORCE® 1.5 G L'EXPERT INSECTICIDE DANS VOTRE CHAMP



 **Force® 1.5 G**

syngenta®

 **Force® 1.5 G**

- **Composition :**
1,5 % téfluthrine
- **Famille chimique :**
pyréthrinoïdes de synthèse
- **Formulation :**
(MG) microgranulés
- **Cibles maïs et maïs doux :**
traitement du sol (en localisation) contre taupins, scutigérelles et *Diabrotica virgifera*
- **Dose :** 12,2 kg/ha
- **Mode d'action :**
contact et vapeur
- **Modalité d'application :**
Force 1.5 G doit être appliqué à l'aide d'un semoir équipé de diffuseurs*. Une application maximum par culture et par an, un an sur trois.
- **ZNT Organismes aquatiques :** 5 m
- **Emballage :** S-pac® 12 kg

Nouveau catalogue des usages :
Préconisations des cultures, cibles et conditions d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr

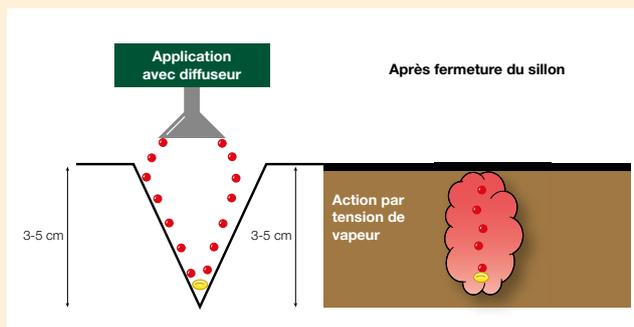


FORCE 1.5G LA RÉFÉRENCE TECHNIQUE INSECTICIDE MICROGRANULÉ DU SOL

- Efficacité contre les principaux ravageurs du maïs.
- Résultats réguliers même en conditions de fortes attaques et de semis précoces.

UN MODE D'ACTION OPTIMISÉ PAR LES DIFFUSEURS*

- Les diffuseurs recommandés par Syngenta France SAS assurent une bonne répartition des microgranulés de Force 1.5 G sur toute la hauteur de la raie de semis.
- Tout l'espace entre la graine et la surface du sol est protégé.



* Syngenta fournit gratuitement les diffuseurs sous forme de kits. Les conseils de montages sont disponibles sur le site : www.syngenta.fr

RÉGLAGE DES MICROGRANULATEURS

Peser les microgranulés et calculer la dose de Force 1.5 G appliquée à l'hectare*

$$\text{Quantité de Force 1.5 G (en kg/ha)} = \frac{\text{Masse de Force 1.5 G pesée (en g)} \times 10}{\text{Nombre de rangs dont les microgranulés sont pesés} \times \text{écartements des rangs (en m)} \times \text{circonférence de la roue (en m)} \times 50}$$

* Se reporter à la fiche détaillée de réglage en fonction des écartements sur le site : www.syngenta.fr

VOS AVANTAGES

Force 1.5 G : un excellent retour sur investissement

- Dans les synthèses pluriannuelles des essais Syngenta France (2005 et 2012) Force 1.5 G a permis un gain de :
 - + de 20 q/ha en grain
 - + de 3 tonnes de matières sèches par hectare en fourrage.

RECOMMANDATIONS SÉCURITÉ APPLICATEUR

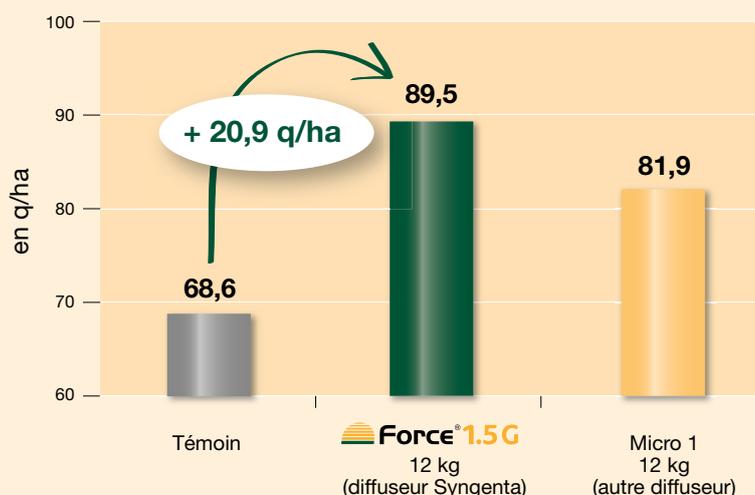
- Pendant toutes les phases de manipulation et d'utilisation de Force 1.5 G, il est obligatoire de porter des gants, un vêtement de protection adapté (EPI) et un masque anti-poussières.
- Lors de l'ouverture des emballages et du remplissage des trémies, se positionner dos au vent, s'éloigner et ne pas s'exposer aux poussières dégagées lors des manipulations.

LES BONNES PRATIQUES DE SEMIS POUR UNE LEVÉE RAPIDE

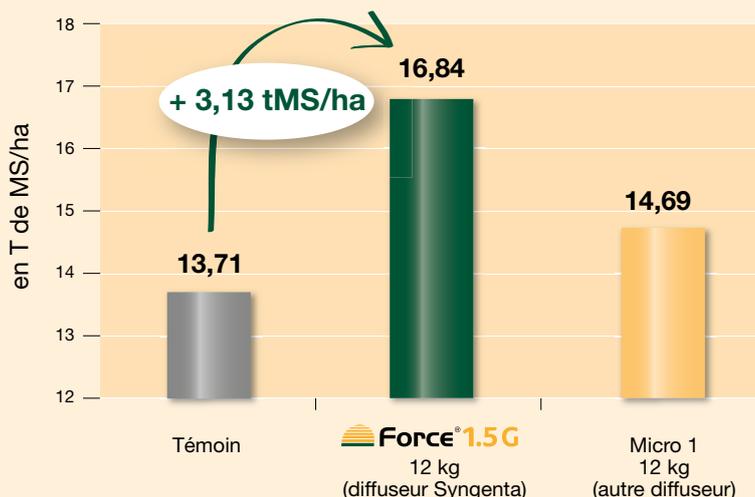
- **Avant le semis**
 - Adapter le réglage du microgranulateur
 - Préparer un lit de semences de manière à assurer un bon contact entre le sol et la graine
- **Pendant le semis**
 - Réaliser un semis à une profondeur régulière, comprise entre 3 et 5 cm, sur un sol bien ressuyé et suffisamment réchauffé
 - Semer à une vitesse inférieure à 6 km/h
 - S'assurer que les semences et les microgranulés soient bien enfouis dans le sol

RÉSULTATS D'EFFICACITÉ FORCE 1.5 G SUR TAUPINS

Gains de rendement en maïs grain Synthèse de 10 essais Syngenta Taupins



Gains de rendement en maïs fourrage Synthèse de 4 essais Taupins



Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

FORCE® 1.5 G - AMM N° 2060194 - Composition : 1,5 % téfluthrine * - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P261 Éviter de respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un masque anti-poussière (type P3) pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas implanter de cultures suivantes ou de remplacement sur lesquelles la téfluthrine n'est pas autorisée, moins de 120 jours après l'application. Utilisation d'un micro-granulateur sur lequel sera positionné un diffuseur. Spe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit sous forme de micro-granulés contenant la substance active téfluthrine plus d'une fois tous les trois ans. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau. Spe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons. Spe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. © Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.

 **Force® 1.5 G**

 **syngenta®**

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.